

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 26 novembre 2015

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 25 novembre 2015, à vingt heures vingt-quatre, à la salle du Conseil du village de Sainte-Pétronille, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Yves Coulombe, Harold Noël, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement d'abrogation du règlement 2015-02 sur la renumérotation civique
4. Convention de partage des actifs et des passifs du CLD vers la MRC
5. Adoption de la nouvelle grille tarifaire du service de transport collectif et adapté de la MRC de L'Île d'Orléans (PLUMobile) applicable à compter du 1^{er} mars 2016
6. Nomination à la coordination du Plan d'action de la Politique familiale et des Aînés
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-11-125

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de la reformulation du point 3. *Avis de motion - Règlement 2015-04 abrogeant le règlement 2015-02 sur la renumérotation civique* et l'ajout du point 8.1 *Octroi d'un contrat à la Société mutuelle de prévention Inc. pour l'élaboration d'un Programme de prévention en santé et sécurité au travail*, le point 8. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Avis de motion – Règlement 2015-04 abrogeant le règlement 2015-02 sur la renumérotation civique

Avis de motion est donné par M. Yves Coulombe à l'effet que le Règlement 2015-04 abrogeant le règlement 2015-02 sur la renumérotation civique sera adopté à une séance ultérieure.

4• Convention de partage des actifs et des passifs du CLD vers la MRC

La directrice mentionne que nous avons 90 jours à la suite du transfert des responsabilités du CLD vers la MRC, soit jusqu'au 31 mars 2016, pour procéder à la signature de la Convention des actifs et des passifs du CLD vers la MRC.

Auparavant, la MRC doit adopter une résolution mentionnant qu'elle se porte acquéreur des actifs et passifs du CLD et qu'elle assumera, à même les actifs du CLD, toutes créances et obligations que le CLD aurait pu contracter.

Ensuite, le CLD devra tenir une assemblée générale de dissolution l'autorisant à transférer ses actifs et passifs à un tiers.

Finalement, les deux parties, le CLD et la MRC, pourront signer la Convention de partage des actifs et des passifs du CLD vers la MRC.

Résolution 2015-11-126

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'acquérir tous les actifs et passifs du CLD de l'Île d'Orléans et à assumer, à même ces actifs, toutes créances et obligations que le CLD aurait pu contracter et ce, au 31 décembre 2015.

5• Adoption de la nouvelle grille tarifaire du service de transport collectif et adapté

Résolution 2015-11-127

Considérant que la MRC, conformément aux dispositions de l'article 48.41 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), doit fixer, par résolution, les tarifs applicables au service de transport collectif et adapté (PLUMobile) sur son territoire ;

Considérant que les tarifs des usagers de PLUMobile sont restés les mêmes depuis 2009 ;

Considérant que la grille tarifaire 2016 a été préparée par Développement Côte-de-Beaupré (CLD), organisme délégué de la MRC en matière de transport collectif et adapté ;

Considérant que la grille tarifaire 2016 a été approuvée par le comité consultatif en transport, composé notamment de représentants des 6 municipalités participantes ;

Considérant que cette nouvelle grille tarifaire prévoit une augmentation du tarif de 0,25 \$ (pour un déplacement à l'intérieur de la MRC) et de 0,50 \$ (pour un déplacement en provenance ou à destination de Québec) lors du paiement en argent comptant seulement ;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Yves Coulombe, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports :

- adopte la grille tarifaire 2016 du service de transport collectif et adapté telle que déposée ;
- que ladite grille entre en vigueur le 1er mars 2016 et qu'elle soit affichée dans chacun des véhicules de

transport collectif et adapté au moins 30 jours avant son entrée en vigueur.

6• Nomination à la coordination du Plan d'action de la Politique familiale et des Aînés

La directrice mentionne que nous avons reçu 21 candidatures, trois d'entre elles ont été rencontrées le 23 novembre. Le comité de sélection, composée de Mmes Sylvie Beaulieu, directrice générale de Sainte-Famille, Brigitte Robinet, agente culturelle et touristique et Chantale Cormier recommande la candidature de Mme Mélanie Bourdeau Giroux.

Résolution 2015-11-128

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mme Mélanie Bourdeau Giroux au poste de coordonnatrice du Plan d'action de la Politique familiale et des Aînés de la MRC et que son entrée en fonction soit effective le 30 novembre 2016.

7• Correspondance

Le ministère des Affaires municipales (MAMOT) accuse réception du Schéma d'aménagement de la MRC et nous informe que nous devrions recevoir leurs commentaires d'ici le 16 janvier 2016.

8• Varia

8.1 Octroi d'un contrat à la Société mutuelle de prévention Inc. pour l'élaboration d'un Programme de prévention en santé et sécurité au travail

Ce point est reporté à la prochaine assemblée

9• Période de questions

Elle débute à 20h44 et se termine à 20h47.

10• Levée de la réunion

Résolution 2015-11-129

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h48.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 9 décembre 2015 à 20h à la salle du Conseil des maires à Sainte-Famille.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet